

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 16 (1969)  
**Heft:** 6

**Artikel:** "L'Office fédéral de la protection civile communique"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-365596>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- Un cours de cadres pour chefs de classe des cours d'introduction pour chefs des gardes d'immeuble (18 participants).
- 8 cours d'introduction destinés à la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire, pour 400 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, St-Blaise, Marin, Colombier, Peseux, Fleurier et Couvet.
- 8 cours de perfectionnement destinés à compléter la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire pour 400 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Marin, Peseux, Fleurier et Couvet.
- 3 cours d'introduction destinés à la formation des chefs des gardes d'immeuble pour 160 hommes environ des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, St-Blaise, Marin, Colombier, Peseux, Fleurier et Couvet.
- Un rapport d'instruction pour la ville de Neuchâtel.

Les cours suivants ont eu lieu au Locle:

- Un cours de cadres pour chefs de classe des cours d'introduction et de perfectionnement des services sapeurs-pompiers de guerre, pionniers, sanitaire et chefs des gardes d'immeuble (21 participants).
- 2 cours d'introduction destinés à la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire pour 100 hommes environ de la commune du Locle.
- 2 cours de perfectionnement destinés à compléter la formation des sapeurs-pompiers de guerre, pionniers et sanitaire, pour 100 hommes environ de la commune du Locle.
- Un cours d'introduction destiné à la formation des chefs des gardes d'immeuble pour 50 hommes environ de la commune du Locle.

#### *Effectif du personnel instruit*

Durant l'année 1968, l'Office cantonal de la protection civile a formé les effectifs suivants:  
80 instructeurs communaux  
22 comptables  
458 sapeurs-pompiers de guerre  
230 pionniers

196 chefs des gardes d'immeuble  
207 sanitaires  
soit au total: 1193 hommes.

#### **d) Matériel**

Durant l'année 1968, toutes les communes astreintes à la protection civile ont reçu du matériel livré par la Confédération.

Les communes disposent actuellement pour l'autoprotection (gardes d'immeuble) de:

3460 casques légers  
400 assortiments par unité de gardes d'immeuble  
6920 seaux-pompes.

Elles disposent également de:  
2360 masques d'exercice

38 motopompes type 1 (400 l min)  
27 motopompes type 2 (1400 l min)  
16 compresseurs

assortiments divers pour la lutte contre le feu, le sauvetage, les soins à donner aux blessés, ainsi que du matériel de détection A.

La valeur totale de ce matériel s'élève à environ 1 937 600 fr.

#### **e) Constructions d'abris privés**

162 décomptes relatifs aux constructions d'abris privés ont été liquidés durant l'année. Ces ouvrages permettent d'abriter 5511 personnes. Le montant total des subventions cantonales versées aux intéressés s'élève à 532 425 fr.

Le nombre des abris privés construits depuis 1953 s'élève actuellement à 1823.

Ils permettent d'abriter 60 805 personnes, soit environ le 36,5 % de la population totale du canton de Neuchâtel.

Le nombre de projets de constructions d'abris privés s'élève actuellement à 594. Ces ouvrages permettront d'abriter 23 495 personnes. Des promesses de subvention ont été accordées sur un montant de dépenses supplémentaires s'élevant à 10 847 667 fr.

#### **f) Centre opératoire protégé de l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel**

Les travaux de construction du centre opératoire protégé se sont poursuivis dans de bonnes conditions. Les délégués de l'Office fédéral de la protection civile et de l'Office

cantonal de la protection civile ont assisté, durant l'année, à 4 séances de la Commission de construction de l'Hôpital Pourtalès, ainsi qu'à 33 séances de chantier.

Les travaux de génie civil ainsi que les travaux concernant les installations électriques, sanitaires et de ventilation, réalisés au 31 décembre 1968, représentent une dépense de 3 225 000 fr. environ.

La Commission financière du Grand Conseil et le Conseil d'Etat in corpore ont visité le chantier, en date du 8 avril 1968. Les autorités de la ville de Neuchâtel ont également visité l'ouvrage, le 16 mai 1968. (Une étude complète sera faite au sujet de cette construction.)

#### **g) Conclusion**

La protection civile du canton de Neuchâtel n'est certes pas encore apte à s'engager en cas de catastrophes ou en cas de guerre, étant donné que l'instruction des cadres à l'échelon groupe, section et détachement ne pourra pas débuter avant l'année 1970. Toutefois, les responsables cantonaux et communaux de cette organisation devront tout mettre en œuvre pour que la protection civile devienne opérationnelle dans un proche avenir.

\*

#### **Présence romande au comité central de l'USPC**

Lors des assises 1969 de l'Union suisse pour la protection des civils, tenues le 26 avril à Berne, la présence romande au comité central a été notablement accrue. En plus, en effet, des membres d'expression française déjà en fonction et qui ont été tous réélus, trois nouveaux représentants des cantons romands ont été appelés à fonctionner au comité central de l'USPC. Et, chose qui paraît particulièrement intéressante, les trois intéressés font partie de la Commission romande d'information. Il s'agit de M. André Laubscher, chef de l'Office cantonal neuchâtelois PC, de Me Guy Zwissig, président de la section cantonale valaisanne USPC, et du soussigné, président de la commission en question. Félicitations aux anciens et aux nouveaux membres!

J. Chevalier

## «L'Office fédéral de la protection civile communique»



Prenez également connaissance des communications officielles de l'Office fédéral de la protection civile publiées aux pages 215 à 221. Ces pages de l'Office fédéral paraîtront désormais dans chaque numéro. Elles représentent un précieux enrichissement pour notre journal.